

RESULTATS AMS GRAND SUD

INDEX EGALITE FEMMES/ HOMMES 2023

Le Gouvernement a mis en place en 2018, dans le cadre de la loi Avenir Professionnel, l'**index égalité femmes/hommes**.

Cet index a pour objectif **de permettre aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes autour de critères définis, dans l'objectif de mettre fin aux disparités et inégalités professionnelles**.

Le calcul et la communication des résultats de cet index est obligatoire pour toutes les structures de 50 salariés et plus.

Les résultats par critère de l'index égalité professionnelle d'AMS Grand-Sud sont les suivants :

| Critères | Points obtenus | Nombre de points maximum des indicateurs calculables |
|---|----------------|--|
| 1- Ecart de rémunération (en %) entre les hommes et les femmes | 37/40 | 40 |
| 2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés) | 35/35 | 35 |
| 3- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%) | 15/15 | 15 |
| 4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 5/10 | 10 |
| INDEX (sur 100 points) | 92/100 | 100 |